



**Administration de pilotage
des Laurentides**

**Laurentian Pilotage
Authority**

20 mai, 2014

Avis aux détenteurs de brevets et de certificats de pilotage

Sujet : Politique sur l'utilisation du téléphone cellulaire et des appareils électroniques

Le présent avis s'adresse aux pilotes brevetés ainsi qu'aux détenteurs de certificat de pilotage.

Selon deux récentes enquêtes réalisées par le Bureau de la sécurité des Transports, l'utilisation du téléphone cellulaire à la passerelle lorsque le pilote a la conduite du navire soulève des préoccupations importantes concernant la sécurité de la navigation.

Par conséquent, la présente vise à rappeler que l'utilisation du téléphone cellulaire ou d'appareils électroniques à des fins autres que l'exercice de vos fonctions, peut présenter un risque à la navigation. La priorité doit être donnée à la sécurité en tout temps et il est important de prêter toute son attention à sa tâche de pilotage.

Il est donc essentiel de limiter l'utilisation de ces appareils à des fins professionnelles et d'en faire un usage judicieux qui ne compromet pas la sécurité du navire. En cas d'urgence personnelle, l'usage doit être fait avec réserve, à un moment opportun et pour une durée minimale, seulement après en avoir informé au préalable l'équipe à la passerelle.

Nous réitérons que malgré ce qui précède, l'utilisation d'un téléphone cellulaire ou de tout autre appareil électronique ne doit en aucun temps ni aucune circonstance compromettre la sécurité du navire.

Merci pour votre collaboration habituelle.

Fulvio Fracassi
Premier Dirigeant